

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 20 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.  
 - Le ratio est conforme lors de ma visite.  
 - L'aire de jeux intérieure offre une variété de jouet et jeu.  
 - Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive.  
 - Les médicaments sont barrés sous clé hors de la portée des enfants.  
 Discussion avec l'éducatrice concernant les dossiers des employés.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Danika Hachey

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juillet 2021

\_\_\_\_\_  
Date